

Brevet National de Sécurité et de Sauvetage Aquatique

Session (cochez votre choix) :

- 6 au 10 avril et 27 avril au 1^{er} mai 2020 – **Toulon** (Tests de présélection le 2 avril 2020)
 19 au 23 octobre et 26 au 30 octobre 2020 – **Sainte-Maxime** (Tests de présélection le 15 octobre 2020)

Nom : _____ Prénom : _____
 Date de naissance : / / Lieu de naissance : _____ Département naissance : _____
 Sexe : Homme Femme Nationalité : _____
 Adresse : _____
 Code Postal : _____ Ville : _____
 N° téléphone portable : _____ Email : _____
 Situation de famille : _____ Situation professionnelle : _____
 Diplômes scolaires et universitaires : _____
 Diplômes et brevets sportifs détenus : _____
 Numéro, date et lieu d'obtention du PSE 1 ou PSE 2 : _____
 Date de la dernière Formation Continue PSE : _____

Choix de la formule formation BNSSA :

Formule	Durée	Coût	X
BNSSA Complet (BNSSA + PSE 1)	81h00	570.00€*	
BNSSA (sans PSE 1)	42h00	280.00€*	
Recyclage BNSSA	8h00	90.00€*	

* Possibilité de prise en charge du coût de la formation par la formation professionnelle (OPCO), nous contacter

DOSSIER COMPLET A RENVOYER AU CDOS Var

- Fiche de candidature dûment complétée
 Un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la natation et du sauvetage, celui-ci devra être établi moins de trois mois avant la date d'examen
 Photocopie des diplômes PSE 1, et le cas échéant, un justificatif de la formation continue
 Copie de la carte d'identité
 Copie du BNSSA en cas de recyclage
 Chèque de règlement à l'ordre du CDOS Var

Afin de protéger la confidentialité de vos données personnelles, le CDOS83 s'engage à ne pas divulguer, ne pas transmettre ni partager ces données avec d'autres entités, entreprises ou organismes, quels qu'ils soient, conformément au Règlement Général de Protection des Données (RGPD) de 2018 sur la protection des données personnelles. En vous inscrivant à nos formations, vous acceptez que le CDOS83 mémorise et utilise vos données personnelles collectées dans le formulaire d'inscription. En l'occurrence, vous autorisez le CDOS83 à vous envoyer occasionnellement des newsletters dans le but d'être informé des dernières actualités de notre association et du mouvement sportif varois. (voir nos mentions légales sur le <http://var.franceolympique.com>). Toutes les informations demandées ci-dessus sont conforme à l'Arrêté du 22 juin 2011 modifiant l'arrêté du 23 janvier 1979 modifié fixant les modalités de délivrance du brevet national de sécurité et de sauvetage aquatique. L'inscription aux stages de formation est strictement réservée aux membres des comités départementaux et associations adhérents du CDOS du Var. Les frais de participation demandés sont étudiés sur la base du coût de revient de l'action de formation toute autre participation ou aide déduite. Ils sont calculés sur la base du budget voté à l'équilibre par l'Assemblée Générale.

Taux de réussite au BNSSA en 2019 au sein de notre OF : 65%



Comité Départemental Olympique et Sportif du Var

Maison Départementale des Sports du Var - 133 boulevard Général Brosset 83200 Toulon

Tel : 04 94 46 01 92 - Email : acdos@cdos83.fr - www.cdos83.fr

N° OF : 93 83 04 053 83 (Ne vaut pas agrément de l'Etat)

CERTIFICAT MEDICAL - ACTIVITES NAUTIQUES

Un certificat médical établi moins de trois mois avant le dépôt du dossier est exigé pour toute personne titulaire du brevet national de sécurité et sauvetage aquatique

Ce certificat médical répond aux exigences de l'article A.322-10 du code du sport, dont le modèle est fixé à l'annexe III-9 du même code.

Je, soussigné,.....
docteur en médecine, certifie avoir examiné ce jour

M.....

et avoir constaté qu'il / elle ne présente aucune contre-indication apparente à la pratique de la natation et du sauvetage ainsi qu'à la surveillance des usagers des établissements de baignade d'accès payant.

Ce sujet n'a jamais eu de perte de connaissance ou de crise d'épilepsie et présente, en particulier, une aptitude normale à l'effort, une acuité auditive lui permettant d'entendre une voie normale à 5 mètres, ainsi qu'une acuité visuelle conforme aux exigences figurant ci-dessous.

Sans correction :

Une acuité visuelle de 4/10 en faisant la somme des acuités visuelles de chaque oeil mesurées séparément.

Soit au moins : 3/10 + 1/10 ou 2/10 + 2/10.

Cas particulier :

Dans le cas d'un oeil amblyope, le critère exigé est : 4/10 + inférieur à 1/10.

Avec correction :

Soit une correction amenant une acuité visuelle de 10/10 pour un oeil, quelle que soit la valeur de l'autre oeil corrigé (supérieur à 1/10) ;

Soit une correction amenant une acuité visuelle de 13/10 pour la somme des acuités visuelles de chaque oeil corrigé, avec un oeil corrigé au moins à 8/10.

Cas particulier :

Dans le cas d'un oeil amblyope, le critère exigé est : 10/10 pour l'autre oeil corrigé.

La vision nulle à un oeil (énucléation par exemple) est une contre-indication.

Signature et cachet :

Fait à....., le



Comité Départemental Olympique et Sportif du Var

Maison Départementale des Sports du Var - 133 boulevard Général Brosset 83200 Toulon

Tel : 04 94 46 01 92 - Email : acdos@cdos83.fr - www.cdos83.fr

N° OF : 93 83 04 053 83 (Ne vaut pas agrément de l'Etat)

